

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Jeudi 13 février 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce jeudi 13 février 2025, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion :

Cette séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière.

Outre monsieur Laverdière, sont également présents :

M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4;
Mme Shanon Duhaime, conseillère au siège numéro 6.

Sont absents :

M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;
Mme Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;
M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 5;

Le siège numéro 3 est vacant.

Monsieur Martin Beaudry, greffier-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le maire constate l'absence de quorum.

Avis d'ajournement :

Le Greffier-Trésorier a fait parvenir le 14 février 2025 un avis d'ajournement pour la séance extraordinaire du 13 février 2025 à tous les membres du conseil municipal.

Faute de quorum, après avoir attendu une heure, la séance a été ajournée au samedi 15 février 2025 à 14 h 00, conformément à l'article 155 du *code municipal du Québec*.

**Guillaume Laverdière
Maire**

**Martin Beaudry
Greffier-Trésorier**

JE, GUILLAUME LAVERDIERE, MAIRE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142(2) DU CODE MUNICIPAL.

Guillaume Laverdière
Maire